

Obama veut donner des leçons à Trump, mais il ne parle pas des victimes de viol condamnées à mort en pays musulman

écrit par Maxime | 28 mai 2016



Dans son [discours du Caire de 2009](#), Barack Obama attribuait au monde musulman la découverte de la boussole, en réalité faite par les Chinois, ainsi que celle de l'imprimerie (qui fut interdite pendant plusieurs siècles dans l'Empire ottoman, ce qu'il omit de signaler...).

7 ans plus tard, le président des Etats-Unis qui semble toujours aussi islamophile a voulu donner une « leçon » à Donald Trump, accusé d'isoler et de dénigrer les musulmans contrairement aux valeurs des Etats-Unis.

L'hôte de la Maison blanche a déclaré : « *cela ne dopera pas notre économie ni n'améliorera notre sécurité. Isoler ou dénigrer les musulmans, ou suggérer qu'ils soient traités différemment aux frontières, cela va à l'encontre non seulement de nos valeurs, mais de ce que nous sommes. [...] Cela contredit le fait que notre croissance, nos innovations, notre dynamisme aient toujours été nourris par notre capacité à attirer les meilleurs des quatre coins de la planète* » [NDLR : rien que

ça !].

Il « a ensuite dénoncé, dans une référence claire à Donald Trump, les hommes politiques qui rejettent, selon lui, au nom du politiquement correct, la science et la raison », ajoutant qu'« en politique comme dans la vie, l'ignorance n'est pas une vertu [...] Ce n'est pas cool de ne pas savoir de quoi vous parlez. Cela n'a rien à voir avec être franc ou dire la vérité, ou lutter contre le politiquement correct. C'est juste que vous ne savez pas ce que vous dites ».

Source

:

http://www.lemonde.fr/elections-americales/article/2016/05/16/la-lecon-d-obama-a-trump-a-l-universite-rutgers_4920268_829254.html

Par ailleurs, on apprend dans le même temps que des femmes et des hommes employés par l'armée américaine ont été victimes de viols et auraient subi des sanctions pour l'avoir révélé. Le conditionnel est de mise, puisque c'est un rapport de l'organisation *Human Rights Watch*, subventionnée par George Soros, qui l'affirme...

C'est l'occasion néanmoins de rappeler que dans des pays musulmans, des victimes de viols encourent aussi une sanction infligée par une autorité publique.

Bien sûr, ce qui se produit par exemple en Malaisie, dont l'islam est religion d'Etat, est plus grave encore que les faits dénoncés aux Etats-Unis.

Seules les femmes sont alors susceptibles d'être punies, ce qui constitue l'une des nombreuses mesures discriminatoires visant les femmes dans les pays où s'applique la loi musulmane (autres exemples d'infériorité de leur statut par rapport à celui des hommes : nécessité d'une autorisation pour pouvoir se marier, limitations du droit au divorce – alors qu'elles peuvent être répudiées librement, privation du droit d'être tutrice de leurs enfants, d'être polygames, de révéler une partie de leur corps en public, etc.).

La sanction est alors d'une cruauté terrible : assimilées à

des femmes ayant eu une relation hors mariage, les femmes violées encourent alors la peine de mort.

Je ne crois pas que Barack Obama ait fait état de ces monstruosité dans son fameux discours du Caire, dans lequel le mot « *charia* » n'est même pas employé une seule fois... Cela aurait pour le moins tempéré son éloge de la « civilisation musulmane ».

L'armée américaine accusée de sanctionner les victimes de viols

Par [Yohan Blavignat](#)

Publié le 20/05/2016 à 13:26

Plusieurs ex-soldats qui ont osé dénoncer ces actes ont été lourdement sanctionnés. Ils affirment, dans un rapport de l'organisation Human Rights Watch, en subir encore les conséquences aujourd'hui.

Dénoncer un viol ou une agression sexuelle subi au sein de l'armée américaine peut coûter très cher. C'est en tout cas ce que dénonce l'organisation Human Rights Watch (HRW) [dans un rapport publié ce vendredi](#). Dans ce document de 124 pages publié au terme de 28 mois d'enquête, HRW démontre avec force que des milliers de victimes de viol ou d'agression sexuelle dans l'armée des États-Unis ont été renvoyées pour le seul fait d'avoir dénoncé ces actes à leur hiérarchie. Pis, certaines de ces victimes ont fait l'objet d'un dossier de renvoi de l'armée «qui les stigmatise et les empêche d'obtenir un emploi et des aides sociales», souligne le rapport.

Dans les faits, HRW dénonce des «renvois injustes», et ce même si l'armée américaine, sous la pression du Congrès, a mis en place ces dernières années des mesures de protection pour les militaires qui signalent des agressions sexuelles. Ainsi, des victimes de viol souffrant de traumatisme ont été licenciées pour «trouble de la personnalité» ou d'autres problèmes de santé mentale qui les privent du droit aux allocations sociales, souligne le document. Pire encore, d'autres se sont vus notifier un renvoi avec la mention «autre qu'honorable» – qui indique un renvoi à la vie civile pour des problèmes de santé mentale – motivé par

une mauvaise conduite en lien avec l'agression. Un tel licenciement a des conséquences gravissimes sur le militaire qui a osé dénoncer ces actes, mais aussi pour sa famille: exclusion du système de soins du département des Anciens combattants ainsi que d'un large éventail de programmes d'assistance éducative et financière.

Des témoignages glaçants

Sara Darehshori, experte senior auprès du programme États-Unis de HRW, et auteure du rapport, souligne dans ce document que «les militaires victimes de viol renvoyés à la vie civile avec une mauvaise mention sont pour l'essentiel stigmatisés à vie». «Non seulement ils se trouvent dépossédés de leur carrière militaire, mais ils sont marqués par un statut qui risque de les empêcher d'obtenir un emploi ou des soins de santé, ou par ailleurs de poursuivre une vie normale après l'armée», poursuit-elle. D'autant que le taux de suicide ou d'emprisonnement est bien plus élevé chez les vétérans disposant d'un «mauvais dossier» car, selon l'enquête, «ils doivent vivre avec l'étiquette stigmatisante de 'malade mental'».

«Lorsque je repense à cet incident, je m'en veux parfois d'avoir parlé ouvertement et dénoncé ce qui était arrivé»

Kenn Nelson, apprenti matelot

«Je mets chacun d'entre vous au défi de ne pas avoir de séquelles mentales si vous êtes violée et harcelée à plusieurs reprises, et même brûlée vive, pendant que vos chefs détournent le regard et se contentent de rigoler», rapporte Amy Quinn en mai 2015. C'est l'un des nombreux témoignages glaçants que comporte ce rapport. À l'image de celui de Ken Nelson, un apprenti matelot victime de viol en octobre 2012, qui raconte: «Lorsque je repense à cet incident, je m'en veux parfois d'avoir parlé ouvertement et dénoncé ce qui était arrivé mais... Je pensais faire ce qu'il fallait... Je n'arrive même pas à trouver les mots pour exprimer à quel point toute cette épreuve a affecté ma vie ; cela ne disparaîtra pas et j'éprouve encore une mauvaise image de moi, un manque de confiance en moi et toute la myriade de symptômes dont souffrent les victimes d'agression sexuelle... La Marine m'a mis au rebut comme un bout de ferraille ou moins encore: sincèrement, cette terrible épreuve continue de me hanter... Je suis un homme brisé».

Une réforme souhaitée

Si le Congrès a rendu plus difficile le renvoi d'anciens combattants pour raison de santé mentale – le motif le plus utilisé pour licencier les militaires victimes de viol -, notamment en recourant à un test d'état de stress post-traumatique, ces protections n'ont pas été étendues aux victimes d'agression sexuelle, même si ces dernières ont bien vécu un traumatisme. «Une réforme immédiate est absolument nécessaire pour veiller à ce que les victimes d'agression sexuelle au sein de l'armée puissent obtenir une réparation digne de ce nom pour ces renvois injustifiés venus assombrir leur vie», conclut Sara Darehshori. «Elles ont besoin de soutien, pas de censure».

Source

:

<http://www.lefigaro.fr/international/2016/05/20/01003-20160520ARTFIG00169-l-armee-americaine-accusee-de-sanctionner-les-victimes-de-viols.php#xtor=AL-202>